

Janvier 2025

Alexandre GRENOT, Président,
Les membres du Conseil d'administration,
Nathalie PARLANT, Directrice,
Christelle MAYEUR, Directrice adjointe,
et toute l'équipe du Centre de Gestion 17
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2025



SOMMAIRE

Vie du Centre de Gestion	3
Nouveau catalogue de prestations 2025 _____	3
Départ et arrivée _____	3
Actualités juridiques	3
NACOOPE : expertise RH mutualisée _____	3
Droit au silence des agents publics _____	4
Temps partiel : assouplissement des conditions d'attribution _____	4
Pensions de retraite des agents publics _____	4
Dérogation d'usage des titres-restaurant : prolongation jusqu'au 31 décembre 2026	4
La DGAFP lance la plateforme numérique « Le logement des agents publics » _____	5
Observatoire de l'Emploi	5
Rapport social unique : la campagne est terminée _____	5
Remplacement - Emploi	5
Remplacement _____	5
Emploi _____	6
Prévention	7
Bien aménager son espace de travail : le travail sur écran _____	7
Santé	7
Conseil médical _____	7
Assurance Groupe _____	7
Cellule handicap _____	8
Concours et examens	8
Calendrier _____	8
Avis des concours _____	8
Résultats _____	8
Listes d'aptitude _____	8
Statut	9
Chômage _____	9
Retraite _____	9
Carrières _____	10

INSTANCES PARITAIRES

Jeudi 20 février 2025 : Réunion du Comité social territorial, des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire.

SANTE

Mardi 11 février 2025 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

Vendredi 21 février 2025 :

- Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion du Conseil médical en formation plénière du vendredi 21 mars 2025.
- Réunion du Conseil médical en formation plénière.

Mardi 25 février 2025 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

Vie du Centre de Gestion

Nouveau catalogue de prestations 2025

Le Centre de Gestion est heureux de présenter son tout nouveau catalogue de prestations, une ressource indispensable pour les collectivités territoriales du département.

Ce document, conçu pour être à la fois clair et détaillé, recense autour de quatre grandes thématiques l'ensemble des services proposés par le Centre de Gestion (obligatoires ou facultatifs). Chacune de ces catégories vise à répondre aux enjeux majeurs des collectivités en matière de gestion des ressources humaines, avec un accent particulier sur la qualité du service et l'accompagnement sur mesure.

Pour en savoir plus et consulter le catalogue complet, [cliquez ici](#).

Départ et arrivée

Depuis le 13 janvier 2025, Laura MASSONNEAU a remplacé Clara DEHBASHI en tant que chargée de communication.

Actualités juridiques

NACOOPE : expertise RH mutualisée

- Focus sur les principales délibérations à prendre par les collectivités

Vous trouverez, [en cliquant ici](#), trois tableaux synthétisant :

- Les délibérations obligatoires,
- Les délibérations obligatoires si la collectivité instaure une mesure facultative,
- Les délibérations facultatives mais conseillées.

- [Mise en ligne de la documentation mutualisée](#)

Vous trouverez sur notre [site internet](#) de la documentation sur :

- Le licenciement des agents contractuels pour inaptitude physique (note d'information et modèles),
- Le nouveau régime indemnitaire de la police municipale (modèle de délibération et d'arrêtes),
- La partie réglementaire du code général de la fonction publique.

Droit au silence des agents publics

Pour rappel, le Conseil constitutionnel a reconnu le droit de se taire par une décision QPC n°2024-1105 du 4 octobre 2024.

Le Conseil d'Etat est venu préciser les contours de l'application de cette garantie dans deux décisions du 19 décembre 2024 ([n°490157](#) et [n°492952](#)).

Il en ressort qu'un agent faisant l'objet d'une procédure disciplinaire doit notamment être informé de son droit de se taire pour l'ensemble de la procédure avant d'être entendu pour la première fois et sur toute la durée de la procédure disciplinaire.

Temps partiel : assouplissement des conditions d'attribution

[Le décret n°2024-1263 du 30 décembre 2024](#) a assoupli les conditions d'attribution du temps partiel pour certains agents de la fonction publique :

- Pour les agents contractuels : plus aucune condition d'ancienneté n'est requise.
- Pour les agents à temps non complet : les fonctionnaires et les agents contractuels à temps non complet peuvent désormais demander l'exercice d'un temps partiel sur autorisation.

Pour l'ensemble des agents (temps complet et temps non complet), le service à temps partiel pourra être autorisé selon les quotités de 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% (hors temps partiel de droit).

Ces dispositions sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le modèle d'[arrêté](#) portant mise à temps partiel sur autorisation et [la note](#) sur les agents contractuels ont été mis à jour.

Pensions de retraite des agents publics

Deux décrets modifient diverses dispositions relatives aux pensions des agents publics.

[Le décret n°2024-1281 du 31 décembre 2024](#) :

- Permet la prise en compte des services contractuels effectués moins de 10 ans avant la titularisation dans la durée de services exigée pour bénéficier d'un départ anticipé au titre de la catégorie active,
- Modifie les règles relatives à la surcote « famille » des fonctionnaires, en étendant les bénéficiaires et en encadrant le cumul avec la surcote de droit commun ou encore,
- Codifie la jurisprudence Valiani (CE, 27 juin 2018, n°415210) précisant les règles de versement de la contribution allocation temporaire d'invalidité pour les agents détachés.

[Le décret n°2024-1282 du 31 décembre 2024](#) vient modifier le délai imparti aux fonctionnaires pour demander le rachat, à tarif préférentiel, de leurs années d'études pour le calcul de leur pension. Ils peuvent désormais faire leur demande jusqu'au 31 décembre de l'année civile de leur 40^{ème} anniversaire (auparavant, un délai de 10 ans suivant la fin des études était exigé).

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 2 janvier 2025.

Dérogation d'usage des titres-restaurant : prolongation jusqu'au 31 décembre 2026

[La loi n°2025-56 du 21 janvier 2025](#) reconduit le dispositif dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette dérogation permet d'utiliser les titres-restaurant pour acheter des aliments non directement consommables dans les supermarchés et les petits commerces.

La DGAFP lance la plateforme numérique « Le logement des agents publics »

La nouvelle plateforme centralise toutes les informations utiles pour faciliter les démarches des agents dans leur recherche de logement.

Cet [espace](#) a été conçu dans une perspective résolument interministérielle et inter-versants, pour accueillir les contributions des ministères, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers, particulièrement pour les zones en forte tension immobilière.

Toutes les structures d'offres de services engagées pour le logement des agents publics peuvent solliciter directement en ligne un référencement sur [la plateforme](#).

[Découvrir le portail logement des agents de la fonction publique](#)

Observatoire de l'Emploi

Rapport social unique : la campagne est terminée



La campagne pour la collecte des données sociales 2023 est terminée. Le taux de retour final s'élève à 92%. Le Centre de Gestion ainsi que le service Observatoire de l'Emploi remercient les collectivités ayant répondu à l'enquête.

Pour rappel, le Centre de Gestion est chargé d'agréger et de présenter au Comité social territorial (CST) les données sociales des collectivités et établissements affiliés de moins de 50 agents. Ces données seront présentées au CST du 20 février prochain.

Par ailleurs, toutes les collectivités sont tenues de présenter le RSU en assemblée délibérante.

Pour tout renseignement supplémentaire, Emilie LETRANCHANT se tient à disposition par mail (rsu@cdg17.fr) ou par téléphone : 05.46.27.47.12

Remplacement - Emploi

Remplacement

- **Transmission des informations de paie**

La date limite de transmission des informations pour la paie du mois de février 2025 est fixée au **vendredi 7 février 2025**

Les informations sont à transmettre au service : remplacement@cdg17.fr

- **Documentation**

Le livret d'information sur le fonctionnement du service a été actualisé et est disponible [en cliquant ici](#).

Emploi

➤ Formation de secrétaire général de mairie

Une nouvelle session de formation de secrétaire alternant théorie et pratique va commencer le 10 février 2025 et se terminera le 15 mai 2025.

Les stagiaires pourront acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour mener à bien les différentes missions dévolues aux secrétaires de mairie (gestion des finances communales, statut et rémunération, marchés publics, ressources humaines, urbanisme...).

Nous tenons à remercier les formateurs ainsi que les collectivités tutrices qui vont accueillir les stagiaires.

Si votre collectivité souhaite accueillir un stagiaire, nous vous remercions de prendre contact avec Sidonie SENE : emploi@cdg17.fr

➤ Réseau des secrétaires généraux de mairie

Dans le cadre du réseau des secrétaires généraux de mairie, le Centre de Gestion proposera, une fois par trimestre, un nouveau moment d'échange les « Webcafés du CDG ».

Ces Webcafés, d'une durée de 45 minutes, ont vocation à évoquer les nouveaux dispositifs législatifs.

Le 1^{er} Webcafé se déroulera le **jeudi 20 février 2025 de 13h15 à 14h**, en visio, et portera sur « le compte financier unique » avec la participation de Monsieur Daniel JOLY de la Direction Départementale des Finances publiques qui présentera ce dispositif.

Les secrétaires généraux de mairie peuvent s'inscrire jusqu'au 19 février 2025 [en cliquant ici](#).

➤ Apprentissage : campagne de recensement du CNFPT

Le CNFPT participe au financement des frais pédagogiques (coût de la formation) des apprenti(e)s réalisant leur alternance dans la fonction publique territoriale.

Afin d'obtenir un accord préalable de financement de la part du CNFPT, en 2025 chaque employeur doit déclarer ses intentions de recrutement sur une plateforme dédiée qui sera ouverte **du 20 janvier 2025 au 21 mars 2025**.

Attention, des critères seront pris en compte par le CNFPT :

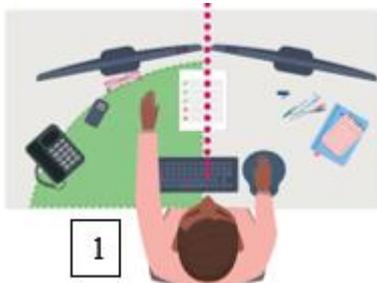
- nombre des intentions de recrutement,
- ciblage sur les diplômes de niveaux 3, 4 et 5 (CAP, BAC, BTS) inscrits au référentiel des métiers 2025 préparant aux métiers en tension,
- pondération selon le nombre d'ETP inscrits au tableau des effectifs des emplois permanents.

En 2025, le nombre de prises en charge des frais pédagogiques par le CNFPT est limité à 5000 contrats d'apprentissage au niveau national.

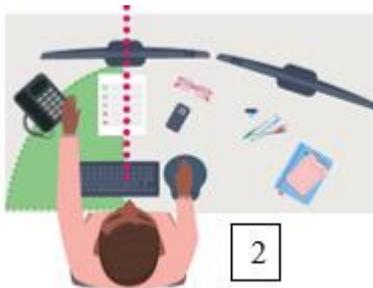
Prévention

Bien aménager son espace de travail : le travail sur écran

Ecran à hauteur des yeux, une longueur de bras.



Si les 2 écrans sont utilisés simultanément, placez-les symétriquement par rapport à vous, bords accolés face à vous. Les objets que vous utiliserez simultanément à votre ordinateur, se trouvera dans une zone en arc de cercle du côté de la main opposée à la souris pour ne pas se gêner. Ceux les plus utilisés doivent être accessibles directement en tendant vos bras sans forcer.



Si un des écrans est plus fréquemment utilisé, placez-le devant vous. L'écran secondaire doit être accolé et légèrement en biais. Ce que vous utiliserez simultanément à votre ordinateur, se trouvera dans une zone en arc de cercle du côté de la main opposée à la souris pour ne pas se gêner. Les objets les plus utilisés doivent être accessibles directement en tendant vos bras sans forcer.



Si vous utilisez un seul écran, placez-le bien en face de vous. Ce que vous utiliserez simultanément à votre ordinateur, se trouvera dans une zone en arc de cercle du côté de la main opposée à la souris pour ne pas se gêner. Les objets les plus utilisés doivent être accessibles directement en tendant vos bras sans forcer.

Pour plus d'information, cliquez [ici](#) et [ici](#).

Santé

Conseil médical

- Experts agréés

Pour rappel, les docteurs PARRY et BULIDON, anciens experts agréés, ne peuvent plus être mandatés par les collectivités.

L'un a pris sa retraite et l'autre n'est plus agréé.

Assurance Groupe

- Contrat groupe de prévoyance : rappel

Seules les collectivités ayant participé à la consultation prévoyance en 2024 peuvent solliciter l'adhésion au contrat mutualisé COLLECTEAM/ALLIANZ pour la période 2025-2030.

En cas de difficultés, nous vous invitons à prendre l'attache du service dédié par mail : psc@cdg17.fr

➤ Contrat groupe des risques statutaires

RELYENS SPS et le Centre de Gestion ont organisé deux webinaires les 9 et 14 janvier derniers ayant rassemblé plus de 240 collectivités.

Ces réunions ont été l'occasion d'échanger sur la mise en place du nouveau contrat et le paramétrage des contrats en cours.

Le support de présentation est disponible [en cliquant ici](#).

RELYENS adressera, dans les meilleurs délais, à chaque adhérent ses contrats ainsi que ses identifiants de connexion permettant la création des comptes référents (cotisation et gestion)

Une fois cette démarche réalisée, un lien direct vers la plateforme de gestion RELYENS, est accessible [en cliquant ici](#).

Cellule handicap

➤ Atelier de sensibilisation

Le pôle Santé du Centre de Gestion assurera le 30 janvier 2025 une nouvelle sensibilisation à destination des médecins du travail de STAS17.

Cette rencontre aura pour thématique le maintien dans l'emploi :

- Rappel de la réglementation,
- Présentation d'outils,
- Présentation des partenaires.

Concours et examens

Calendrier

[La version 3](#) du calendrier régional 2025 des concours et des examens professionnels a été mise en ligne.

Avis des concours

Vous trouverez, [en cliquant ici](#), les avis des concours suivants :

- Concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'Attaché territorial de conservation du patrimoine - spécialité Archéologie, session 2025.
- Concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'Attaché territorial de conservation du patrimoine - spécialité Musées, session 2025.
- Concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'Attaché territorial de conservation du patrimoine - spécialité Archives, session 2025.
- Concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'Attaché territorial de conservation du patrimoine - spécialités Musées et Inventaire, session 2025.
- Concours externe, interne et de 3^{ème} voie de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025.
- Concours externe, interne et de 3^{ème} voie de rédacteur territorial, session 2025.

Résultats

Vous trouverez, [en cliquant ici](#), la liste des résultats des concours et examens.

Listes d'aptitude

L'arrêté portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de gardien brigadier à effet au 18 décembre 2024, établi par le Centre de Gestion 40, est [disponible ici](#).

Statut

Chômage

- [Agrément de la nouvelle convention d'assurance chômage](#)

[L'arrêté du 19 décembre 2024](#) portant agrément de la nouvelle convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024 a fixé pour 4 ans l'ensemble de la réglementation chômage.

L'agrément de la nouvelle convention met fin au régime de carence en vigueur depuis juillet 2019.

Elle est applicable aux demandeurs d'emploi dont la fin de contrat de travail interviendra à compter du 1^{er} janvier 2025 et à ceux dont la procédure de licenciement aura été engagée à compter de cette date.

Vous trouverez les principales évolutions entrant en vigueur le 1^{er} avril 2025 [en cliquant ici](#).

Retraite

- [Mise à jour de carrière CNRACL : les bonnes pratiques](#)

Pour mettre à jour la carrière d'un agent (périodes en anomalie, erronées ou manquantes) et/ou renseigner ses éléments familiaux, utilisez le service PEP's « Comptes individuels retraite CNRACL », accessible directement depuis le service « Simulation de retraite CNRACL » via le menu de gauche « Voir les données assuré et carrière ».

Les modifications apportées via le service « Comptes individuels retraite CNRACL » sont enregistrées dans la carrière de l'agent et disponibles pour vos prochains dossiers de simulation ou de retraite.

Pour plus d'informations, consulter la documentation PEP's « [Service Comptes individuels retraite](#) ».

Les corrections apportées sur les périodes de la carrière ou sur les éléments familiaux via les onglets « Assuré » et « Carrière » du service PEP's « Simulation de retraite CNRACL » n'alimentent pas le compte individuel retraite ([CIR](#)). Vous devrez donc les ressaisir lors d'une prochaine simulation ou demande de retraite.

Reportez-vous aux pages 4 et 5 de la documentation PEP's « [Simuler la retraite CNRACL](#) ».

Carrières

- Liste d'aptitude à la promotion interne

Les listes d'aptitude suivantes ont été établies :

- [agent de maîtrise](#)
- [agent de maîtrise après examen professionnel](#)
- [animateur principal de 2^{ème} classe](#)
- [animateur](#)
- [assistant de conservation principal de 2^{ème} classe](#)
- [assistant de conservation](#)
- [attaché de conservation du patrimoine](#)
- [attaché](#)
- [chef de service de Police Municipale](#)
- [ingénieur](#)
- [rédacteur principal de 2^{ème} classe](#)
- [rédacteur](#)
- [rédacteur - secrétaire général de mairie](#)
- [technicien](#)

Elles ont une valeur nationale et prennent effet au 1^{er} février 2025.